

Conseil des Ministres

Communiqué n° 27/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 1^{er} Octobre 2025, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, Président de la République.

Le Conseil a examiné et approuvé les deux projets de lois suivants :

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement signé le 27 juillet 2025 entre la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA), destiné au financement du projet d'intervention régionale pour l'apprentissage et la collaboration dans l'éducation au Sahel.**

Le présent projet de loi a pour objectif de : (i) renforcer la capacité de gestion des systèmes éducatifs ; et (ii) d'élargir l'accès des jeunes vulnérables aux opportunités éducatives.

Le présent financement de l'IDA porte sur un montant de trente-trois millions cent mille (33.100.000) de droits de tirage spéciaux, soit 44.000.000 US\$ ou l'équivalent de 1,8 milliard MRU, remboursable sur une période de trente (30) ans dont un différé de cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 1,25% par an sur le solde du crédit décaissé, et une commission de service de 0,75% l'an sur le solde décaissé du crédit.

- **Projet de loi portant règlement du Budget de 2024**

Conformément à l'article 44 de la loi organique n° 2018-039 du 9 octobre 2018, abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978, relative aux lois de finances (LOLF), la loi de règlement arrête les résultats de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale de l'exercice concerné, tout en apportant, le cas échéant, les ajustements de crédits nécessaires. Elle est établie après consultation de la Cour des comptes, notamment sur la qualité et la sincérité des comptes ainsi que sur la conformité de l'exécution budgétaire par rapport à la loi de finances votée.

Le Conseil a également examiné et adopté les deux projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres de Conseil d'Administration de l'Académie Navale.**
- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains, de Promotion et de Gestion Immobilière dénommé « El Mouritania Lil Agharatt »**

A l'entame de la réunion, **Son Excellence Monsieur le Président de la République** a félicité les ministres entrant au Gouvernement pour la confiance accordée et les a exhortés à développer un esprit d'équipe avec l'ensemble de l'équipe gouvernementale en vue de renforcer la performance de l'action gouvernementale et accroître son efficacité. Il a ensuite félicité ceux en qui la confiance a été renouvelée, les incitant à redoubler d'efforts pour assurer une mise en œuvre efficiente et rapide des différents axes du programme gouvernemental.

Par ailleurs, informé des résultats de la visite de travail effectuée par **Son Excellence Monsieur le Président de la République**, à Beni Naaji dans la Moughataa de Keurmacène, wilaya du Trarza, le lundi 29 septembre 2025, le Conseil des Ministres adresse ses remerciements et ses vives félicitations aux populations de cette wilaya en général et de celles de Beni Naaji en particulier, pour la grande mobilisation et la chaleur de l'accueil réservé à **Son Excellence Monsieur le Président de la République** et à la délégation qui l'a accompagné au cours de cette importante visite durant laquelle il a procédé à l'inauguration d'une station de traitement de la turbidité de l'eau à Béni Naaji et à la pose de la première pierre des travaux d'extension des capacités de traitement et de pompage des infrastructures d'Aftout Essahli.

Le Ministre de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers a présenté une communication relative à l'ouverture de l'année de formation 2025-2026 et à la restructuration du cadre institutionnel de la formation professionnelle et de l'artisanat.

Cette communication présente la situation actuelle des secteurs de la formation Professionnelle et de l'artisanat, les mesures préparatoires de la rentrée scolaire 2025-2026, les mesures de restructuration du cadre institutionnel de la formation professionnelle et de l'artisanat et les ressources à mobiliser.

En ce qui concerne **l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle**, les efforts dans ce domaine porteront notamment sur la poursuite de l'exploitation rationnelle de la capacité d'accueil des écoles pour amener l'offre de formation au cours de l'année scolaire 2025-2026 à 23.223 places, dont 15.561 de formations diplômantes et 7.662 de formations qualifiantes, soit une augmentation de l'ordre de 15%.

Dans le domaine de l'amélioration de la qualité de la formation ; il s'agit de la réforme du Centre Supérieur d'Enseignement Technique pour élargir sa mission à la formation initiale des inspecteurs de la formation professionnelle, à la formation continue du personnel d'encadrement du système, ainsi que pour y intégrer la préparation aux Licences et Masters permettant de disposer d'un vivier de recrutement des formateurs.

Concernant la situation actuelle du secteur de l'artisanat, les instances dirigeantes de ses organisations professionnelles ont été renouvelées, un Village Artisanal a été construit à Nouakchott, des journées nationales de l'artisanat ont été instituées et les artisans ont été régulièrement soutenus pour participer aux expositions nationales et internationales.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a présenté une communication relative à la situation intérieure.

La Ministre de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement a présenté une communication conjointe relative à la rentrée scolaire 2025-2026 au niveau des secteurs de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille, des Affaires Islamiques, de l'Enseignement Originel, et de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement.

Cette communication met en lumière les mesures prises pour la réussite de la prochaine année scolaire, permettant de consolider les acquis, et d'assurer les conditions nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés et accueillir tous les élèves des quatre premières années de l'école primaire exclusivement dans les écoles publiques.

Il fournit également des données générales sur le nombre d'élèves inscrits l'année écoulée, met en évidence les réalisations les plus significatives, identifie les obstacles et décrit les perspectives pour l'année académique 2025-2026.

Le Ministre de la Santé a présenté une communication sur la situation de deux épidémies, la diphtérie et la fièvre de la vallée du Rift, ainsi que sur les mesures prises par le gouvernement pour assurer une riposte coordonnée et efficace contre ces épidémies.

Enfin, le Conseil a pris les *mesures individuelles* suivantes :

Première Ministère

Agence pour la Promotion des Investissements en Mauritanie

- Directeur Général : Tah Ahmed Maouloud, précédemment Conseiller à la Présidence de la République.

**Ministère des Finances
Secrétariat Général**

- Secrétaire Général: Diallo Mamadou Abdoulaye, précédemment Directeur de Cabinet au Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

**Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière
Cabinet du Ministre**

- Conseiller chargé des domaines : Elbou Raiss, précédemment Conseiller au Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement.